



LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR (LNPCA)
ÉTUDES PRÉALABLES À L'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

COMITÉ DE PILOTAGE DU 12 JUILLET 2021

COMPTE-RENDU

Avec document annexe :

- Diaporama de la séance

VERSION 4 du 28/07/2021

LES ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE SONT FINANCEES PAR :

Introduction du COPIL

Monsieur Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Remercie les participants présents élus, services des collectivités et services de l'État
- Présente les participants (liste complète en annexe):
 - Représentants les collectivités cofinanceurs
 - R. MUSELIER – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
 - J.-P. SERRUS – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
 - C. PILA – Métropole Aix-Marseille-Provence
 - J.-P. MIGNARD – Département des Bouches-du-Rhône
 - M BENASSAYAG – Département des Alpes-Maritimes
 - Y. CHENEVARD – Métropole Toulon-Provence Méditerranée, Département du Var
 - L. NEGRE – Métropole Nice Côte d'Azur
 - M. SIMON – CA Sophia Antipolis
 - G. CIMA – CA Cannes Pays de Lérins
 - N. CAMPANA – CA Pays de Grasse
 - CA Dracénie Provence Verdon (excusée)
 - A. GATIAN – Ville de Marseille
 - S. GHALI- Ville de Marseille
 - Représentants de SNCF Réseau
 - K. TOUATI
 - J.-M. ILLES
 - J. PAULET
 - Représentants de Gares et Connexions
 - P. HOLSTEIN
 - J. PEYNOT
 - P.-A. ROCHE – CGEDD – président du COTECH
 - P. QUEVREMONT- CNDP – garant de la concertation
 - Les représentants des services de l'État
 - C. PESIN et G. THEON – Préfecture des Alpes-Maritimes
 - F. FOURNIER-BÉRAUD et N FABRE préfecture de région/SGAR
 - J. TRIGNAT, préfecture des Bouches-du-Rhône
 - M. KERCHE, cabinet de la Préfète à l'égalité des chances
 - F. MORETTI, DREAL
 - R MENSIRE- DGITM
 - F. RASSON – DGITM
- Salue la mobilisation des élus et de SNCF Réseau dans cette étape décisive de l'Enquête d'utilité publique (EUP) qui fait l'objet d'une préparation sur la base des décisions du dernier COPIL d'avril.
- Remercie les collectivités qui ont déjà délibéré sur la convention de financement conforme au protocole de financement et invite les autres cofinanceurs à le faire afin de pouvoir joindre cette convention au dossier d'EUP.
- Présente l'ordre du jour (ODJ) de la séance du COPIL
 - **Avancement du projet**
 - **Financement et portage du projet**
 - **Avis du garant de la CNDP**
 - **Prochaines échéances et calendrier**

Monsieur Renaud MUSELIER, président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Remercie l'ensemble des élus et participants de leur présence.
- Présente le nouvel exécutif de la Région avec M. Jean-Pierre SERRUS, qui succède à M. Philippe TABAROT à la vice-présidence transport ainsi que M. Jean-François PERILHOU, qui préside la commission transport de la Région.
- Rappelle :
 - L'importance du projet de LNPCA pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et au-delà
 - L'importance de la décision ministérielle (DM) du 7 juin 2021 qui valide l'ensemble du travail réalisé sur les différents secteurs.
 - La concurrence du projet avec les autres projets ferroviaires au niveau national impliquant de rester mobilisé pour porter le projet.
- Souligne le retour très positif de l'Union Européenne avec l'inscription du projet dans le corridor Méditerranéen Marseille Gênes et une participation financière de 20 % tout à fait crédible.

Synthèse des présentations et échanges

AVANCEMENT DU PROJET

Monsieur Jean-Marc ILLES, directeur de la Mission LNPCA :

- Rappelle les grands points de la DM du 7 juin 2021 (diapositives 5 à 7)
- Précise que l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique sera pris par M. le préfet de région ce qui implique un délai d'obtention de 12 mois après l'enquête publique (plus court que pour une DUP en Conseil d'Etat qui implique 18 mois de délai).
- Détaille le planning à court terme du projet avec :
 - La consultation inter-services (CIS) et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU) qui vont débiter respectivement le 16 juillet et pour un mois.
 - Le dossier d'évaluation socio-économique qui sera transmis mi-août.
 - La version finale du dossier d'EUP qui sera soumis à l'Autorité environnementale et aux collectivités mi-septembre.
- Présente le bilan socio-économique positif du projet des phases 1 et 2 qui permet de présenter un dossier d'EUP solide (diapo 11).
- Partage la proposition de décision concernant les variantes d'entrée en tunnel à **La Delorme** :
 - Cette proposition a été préparée en réunion du 12 juillet matin avec les élus de la Région, la Ville de Marseille, la Métropole AMP, le Département des Bouches-du-Rhône et les services de l'Etat (diapo 13).
 - Elle consiste à retenir la variante sud assortie de conditions de pilotage et d'organisation décrites dans la présentation pour le relogement des habitants : pilotage de ce relogement par la préfète à l'égalité des chances, document d'intention à la rentrée, et conventionnement après l'enquête publique. En parallèle, une recherche d'optimisation du tracé est réalisée par SNCF RESEAU pour le dossier d'enquête définitif sur la partie sud de l'opération (minimiser l'impact sur les emprises proches des bâtiments situés au sud de l'avenue du Marché international (MIN)).

Monsieur Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Rappelle la proposition consensuelle de retenir la variante sud et précise que la Ville de Marseille sera très attentive à l'accompagnement qui sera mis en œuvre avec :
 - Un dispositif de Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) dès 2022 pour accompagner les habitants
 - Des propositions de relogements qui devront prévoir, pour les habitants qui le souhaiteraient, un relogement groupé sur les 15 et 16^{ème} arrondissements.
 - Un maintien des conditions de loyer actuelles.
 - La réalisation d'un recueil de témoignages retraçant l'histoire du quartier.

Madame Audrey GATIAN, adjointe à la Ville de Marseille

- Partage la satisfaction de la Ville de Marseille sur la grande qualité de la réunion sur la Delorme et les propos qui sont conformes aux échanges
- Indique l'importance d'un travail sur la mémoire du quartier Bassens II.

Le COPIL valide à l'unanimité des participants :

- **Le choix de la variante sud sur la Delorme**
- **Les conditions d'accompagnement du processus de relogement et le travail sur la mémoire du quartier**

AVANCEMENT DU FINANCEMENT ET PORTAGE DU PROJET

Financement et portage du projet

Monsieur Didier BIAU, Directeur des infrastructures et grands équipements, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (diapos 19 à 28) :

- Présente l'avancement de l'approbation par les différentes parties du protocole de financement (diapo 19) intégré dans la DM du 7 juin 2021 et en cours de signature par les collectivités.
- Relate les échanges avec l'Union Européenne (diapo 20) et l'attention à avoir sur la cohérence des projets à l'échelle de l'arc méditerranéen (projets ferroviaires LNPCA et LNMP pour la partie française).
- Décrit l'avancement de la réflexion relative à la préfiguration de la société de projet (diapos 21 à 28), le travail mené avec les collectivités cofinanceurs sur les scénarios de portage de la maîtrise d'ouvrage, le statut, le périmètre, le financement et la gouvernance et les prochaines échéances

Monsieur Rémy MENSIRE, chef de bureau des grandes opérations ferroviaires, DGITM (diapo 29) :

- Présente les grands jalons du processus d'élaboration et de validation de l'ordonnance et de son décret d'application portant création de l'EPL LNPCA.
- Rappelle les échéances très courtes du processus avec la date maximale du 24 avril 2022 pour la signature de l'ordonnance, conformément à la LOM.

Monsieur Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Partage le courrier du 8 juillet 2021 adressé par M. Philippe TABAROT, en tant que membre du nouveau Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI), qui sollicite l'Etat français pour soutenir le projet LNPCA dans le cadre de l'appel à projet de l'Union Européenne.

Madame Audrey GATIAN, adjointe à la Ville de Marseille

- Demande si la Ville de Marseille pourrait intégrer la gouvernance du futur l'EPL avec une voix consultative.

Monsieur Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Prend note de cette demande et précise que ce point pourra être examiné lors de l'arbitrage général de la gouvernance de l'EPL.
- Rappelle que la Ville de Marseille comme celles de Nice et de Toulon fait partie du COPIL du projet LNPCA.

Monsieur Yannick CHENEVAR, vice-président de Toulon Provence Méditerranée, vice-président du Département du Var :

- Est satisfait de la progression du projet et confirme l'intérêt de poursuivre à ce rythme par rapport aux autres projets d'envergure nationale.

- Confirme que le Département du Var délibérera sur la convention de financement le 20 juillet prochain.
- Associe la Dracénie Provence Verdon Agglomération (excusée ce jour) à ses propos.
- Propose de conduire une réflexion sur des ressources complémentaires à la taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques à l'horizon 2040 pour le futur Etablissement Public Local
- Valide le principe des études AVP anticipées et acte que le financement de ces AVP se fera sur la base de la clé de répartition de l'avenant 3 de la convention d'études en cours, et que la suite se fera sur la base de la clé du protocole de financement en cours de signature par les différents cofinanceurs.

Monsieur Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Confirme que la question de la persistance des moteurs thermiques à l'horizon 2040 sera à prendre en compte dans le modèle économique de l'EPL.

Monsieur Louis NEGRE, vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur :

- Se félicite de l'avancement rapide du projet et souhaite que ce rythme soit maintenu.
- A rappelé, lors d'une réunion récente du Comité stratégique de filière ferroviaire dans les locaux d'Alstom, aux ministres des transports et de l'industrie les attentes des partenaires du projet LNPCA en matière d'engagement de l'Etat pour le financement de l'ERTMS.
- Propose que la région Provence Alpes Côte d'Azur constitue une vitrine de valorisation de la technologie française de signalisation ferroviaire ERTMS à l'échelon mondial (valorisation de la technologie d'Alstom).
- Propose qu'un parlementaire issu de la région siège au sein de la gouvernance de l'EPL.

Monsieur Jean-Marc ILLES, directeur de la Mission LNPCA :

- Confirme que le projet est construit avec l'ERTMS niveau 2 ou 3 hybride, conformément à ce que précise la DM du 7 juin 2021.
- Présente la proposition de SNCF Réseau, validée par le COTEC du 30 juin 2021, d'engager la procédure de mise en place d'un arrêté de mise à l'étude pour préserver le foncier nécessaire à la réalisation des opérations qui feront l'objet de la phase d'enquête publique à venir, en anticipation de la DUP attendue pour 2023.

Le COPIL valide à l'unanimité des participants la mise en place d'un AME pour préserver le foncier du projet des phases 1 et 2 de LNPCA

Avancement des AVP phase 1

Monsieur Jean-Marc ILLES, directeur de la Mission LNPCA :

- Présente les prochaines échéances de mise en service des opérations constitutives du projet des phases 1 et 2 de LNPCA et la nécessité d'engager les études opérationnelles sans attendre l'obtention de la DUP en engageant le démarrage des AVP de la phase 1 après l'enquête publique.
- Propose une convention de financement unique pour tous les AVP de la phase 1.

Monsieur Renaud MUSELIER, président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Souligne les moyens financiers conséquents mobilisés par l'ensemble des cofinanceurs sur ce dossier essentiel pour l'avenir de la région.
- Rappelle le calendrier serré à tenir afin de conserver l'ensemble des financements (part Etat de 40 %).

Le COPIL valide à l'unanimité des participants le calendrier prévisionnel et la convention de financement unique avec les clés de répartition de l'avenant 3 pour tous les AVP de la phase 1.

AVIS DU GARANT DE LA CONCERTATION

Monsieur Philippe QUEVREMONT, garant mandaté par la CNDP :

- Rappelle que son rapport du garant sera publié sur le site de la CNDP et sur celui du projet et que ce dernier est conforme à l'avis émis en COPIL du 4 avril 2021, complété des dépouillements des derniers registres.
- Précise qu'il émettra un avis sur le dossier d'EUP et ne formule pas de demande de concertation complémentaire préalablement à l'enquête publique, qui constituera en elle-même une nouvelle forme de participation du public
- Informe que sa mission de garant va jusqu'à l'EUP des phases 1 et 2 du projet.
- Remercie les partenaires pour leur écoute du garant de la concertation sur le projet, en tant que représentant de la CNDP pour le droit à l'information du public.

PROCHAINES ÉCHÉANCES

Monsieur Jean-Marc ILLES, directeur de la Mission LNPCA :

- Détaille la succession des productions et des études opérationnelles qui vont démarrer en parallèle afin de respecter les délais et passer avant la période de réserve.
- Remercie les partenaires pour tenir les délais contraints.

Monsieur Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Confirme que le planning est très serré et qu'il est important de respecter les échéances.
- Souligne l'enjeu des prochaines échéances avec l'avis de l'Autorité environnementale puis l'EUP.

Monsieur Renaud MUSELIER, président de région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Remercie tous les cofinanceurs pour le travail collectif et M. le préfet de Région pour sa mobilisation.

Pierre-Alain ROCHE – Président du COTEC LNPCA

- Remercie les différents partenaires pour le travail mené dans cette période chargée.
- Se félicite des décisions du COPIL prises à l'unanimité, cruciales pour l'avancement de l'ensemble du projet et les prochains arbitrages.
- Propose de solliciter un nouveau COPIL à l'automne 2021 pour s'assurer au fur et à mesure de l'avancement des travaux qu'il n'y aura pas de points d'achoppement.
- Rappelle que le processus de concertation mené jusque-là a permis de déminer les différentes problématiques en vue de la future EUP.
- Souligne la qualité des éclairages apportés par M. Philippe Quévremont et l'importance de son travail aux côtés du maître d'ouvrage et des cofinanceurs.

Monsieur Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Remercie l'ensemble des membres du COPIL et leur donne rendez-vous à l'automne 2021 pour faire un point sur l'avancement des travaux qui se poursuivent pendant la période estivale en vue de préparer l'engagement de l'enquête publique.

Liste complète des participants (présents ou connectés)

Préfecture de région (en présentiel en salle AUBRAC)

- Monsieur Christophe MIRMAND, Préfet de la région Provence Alpes côte d'Azur
- Madame Fabienne FOURNIER-BÉRAUD, SGAR Adjointe
- Madame Nadia FABRE, Chargée de mission Transports

Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

- Monsieur Renaud MUSELIER, président du conseil régional
- Monsieur Jean-Pierre SERRUS, vice-président de la commission Transports
- *Monsieur Jean-François PERILHOU, Président de la commission transports et ports, excusé*
- Monsieur Yannick LLORET, conseiller Transport du Président

Préfecture des Bouches-du-Rhône

- Madame Juliette TRIGNAT, Secrétaire Générale

DREAL

- Monsieur Florent MORETTI, adjoint au chef du service transports Infrastructures Mobilité

EN VISIOCONFERENCE

Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

- Monsieur Victor Alonso, Directeur Général Adjoint Transports, Mobilité et Grands Équipements
- Monsieur Didier BIAU, Directeur de la Direction des Infrastructures et des Grands Équipements
- Messieurs Folco LAVERDIÈRE, préfigurateur de la société de projet,
- Messieurs Eric BARON, Avocat associé Cabinet Baron, Aidenbaum & Associés et Pierre SALA, Chef de mission, FCL (prestataires de la Région)

Métropole Aix-Marseille-Provence (13)

- Mme Catherine PILA conseillère de la Métropole déléguée au Conseil de développement, Présidente de la RTM
- Monsieur Hugues DE CIBON, Directeur général des services– Monsieur Vincent TOUZE, chargé de mission
- – Madame Hélène JOUVE Directrice des Projets Laboratoires,

Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (13)

- Monsieur Jean-Philippe MIGNARD, Directeur Général Adjoint, délégué à la Stratégie et au Développement du Territoire

Conseil départemental des Alpes Maritimes (06)

- Madame Marie BENASSAYAG, Vice-présidente Transport et déplacements
- M. Christophe PICARD, Directeur Général des Services.
- Nicolas LAURENT-BROUTY, Chef de projet mobilité, Direction Générale Adjointe pour les Services Techniques

Conseil départemental du Var (83)

- Monsieur Yannick CHENEVAR, Vice-Président du Conseil Départemental du Var

Métropole Nice-Côte d'Azur (06)

- Monsieur Louis NEGRE, Président délégué de MNCA et membre du COI
- Monsieur Guy Muller, Conseiller Technique

Métropole Toulon Provence Méditerranée (83)

- Monsieur Yannick CHENEVARD, vice-président de la Métropole et du département du Var
- Mme Valérie PAECHT, Directrice Générale des Services
- Monsieur Alexis VILLEMEN, directeur général Adjoint de la direction Aménagements, Ports, Mobilités et Énergies
- Mr Claude WEISSE, Directeur Général Adjoint de la DGA Finances et Moyens

Communauté d'Agglomération de Sophia- Antipolis (06)

- Madame Martine SIMON, Directrice Mobilité Déplacements Transports

Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (06)

- Monsieur Gilles CIMA, Adjoint au maire de Cannes, délégué aux travaux, accessibilité-sécurité des espaces publics, et conseiller communautaire

Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (06)

- *excusé : Monsieur Claude SERRA, élu en charge des Mobilités et des Transports, Maire du Tignet*
- Madame Nathalie CAMPANA, Directrice Adjointe Aménagement et Cadre de Vie
- Raphaël FLATOT, Responsable Service Mobilités – Transports

Ville de Marseille

- Madame Samia GHALI, Maire Adjointe en charge de la stratégie municipale sur les projets structurants de la ville, pour l'égalité et l'équité des territoires, de la relation avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, des grands équipements, de la stratégie événementielle, des grands événements, de la promotion de Marseille, et des relations Méditerranéennes
- Madame Audrey GATIAN, Adjointe au Maire en charge de la politique de la ville et de mobilités
- Christine BONNEFOY, Conseillère Transports, Politique de la ville et Sécurité,

SNCF RESEAU

- Monsieur Karim TOUATI, directeur territorial Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Monsieur Jean-Marc ILLES, Directeur Territorial adjoint et Chef de mission LNPCA,
- Monsieur Roland LEGRAND, Directeur de la Mission Gares Nouvelles, SNCF Réseau
- Madame Carole TEISSEDRE, directrice de la communication,
- Monsieur Stéphane SAINT-PIERRE, Directeur/expert concertation (AMO de SNCF R)

SNCF Mobilité

SNCF Gares et Connexion :

- Monsieur Jacques PEYNOT directeur des grands projets nationaux
- Monsieur Philippe HOLSTEIN Responsable du Pôle MONTAGE-EMERGENCE-GARES NOUVELLES

CGEDD

- Monsieur Pierre-Alain ROCHE, Président du Comité Technique LNPCA

CNDP

- Monsieur Philippe QUEVREMONT, garant de la concertation

SERVICES DE L'ÉTAT (en visio)

PRÉFÈTE DELEGUÉE À L'ÉGALITÉ DES CHANCES

– Madame Malika KERCHE, Cabinet de Mme la préfète déléguée pour l'égalité des chances , Chargée de mission renouvellement urbain, habitat et cadre de vie

Préfecture des Alpes Maritimes

– Madame Carole PESIN, chargée de mission Aménagement-

DGITM

– Monsieur Rémy MENSIRE, chef de bureau des opérations contractualisées et des grands projets ferroviaires,

– Monsieur Franck RASSON, chargé de mission

DREAL

– Madame Valérie CHABRIER, Chargée de mission projet LNPCA

DDTM 06

– Guylain THÉON, chef du service d'appui aux territoires

Excusés

Dracénie Provence Verdon Agglomération (83) : excusés (en séminaire)

– Monsieur Richard STRAMBIO, Président

– Madame Karine ALSTERS, Vice-Présidente déléguée aux Transports & mobilités,

– Monsieur Laurent SÉMAVOINE, Directeur Général des Services

– Monsieur Frédéric DECOMPTE, directeur des transports et mobilités durables

souhaite faire part des observations suivantes :

« Confirme qu'il n'y aura pas de représentant de Dracénie Provence Verdon agglomération.

Par ailleurs nous notons le besoin de financement des études AVP de la phase 1 pour lequel à ce stade nous n'avons prévu de dépenses.

En effet, Dracénie Provence Verdon agglomération a rejoint le comité des financeurs dans le cadre des études préalables à l'enquête d'utilité publique et s'est inscrite dans le protocole de financement des travaux.

A ce jour, ce sont ces dépenses qui ont été validées par l'exécutif de Dracénie Provence Verdon agglomération. Nous ne pouvons nous engager sans avis préalable de l'assemblée délibérante dans une nouvelle contribution financière.

D'ailleurs, nous souhaiterons avoir une visibilité plus grande des dépenses à prévoir dans le cadre des études AVP de la phase 1. Seuls les appels de fonds pour l'exercice 2022 sont mentionnés sur le diaporama. »

DDTM 13 (excusée)

DDTM 83 (excusée)

Préfecture du Var (excusée)